



Ministère de l'éducation nationale

Le Directeur adjoint de cabinet

Paris, le

18 AVR. 2013

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 19 février dernier, vous avez appelé l'attention de Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'éducation nationale, sur la rémunération des inspecteurs de l'éducation nationale ayant participé aux certifications professionnelles dans le premier degré au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Le ministre, qui a pris connaissance de votre courrier, m'a personnellement demandé de vous répondre.

Je tiens à vous informer que la question que vous avez soulevée a fait l'objet d'un examen attentif de la direction générale des ressources humaines.

Je vous confirme qu'un texte réglementaire sur le principe de l'indemnisation de ces missions est effectivement en cours d'élaboration.

Concernant le retard du versement des indemnités dans certaines académies, je peux vous assurer que le problème a été pris en considération et que le paiement sera bientôt effectué.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Bernard LEJEUNE

SIEN UNSA Education
Monsieur Patrick ROUMAGNAC
23 Rue Lalande
75014 PARIS

Référence à rappeler : BDC/2013003575/SC/ET